

Le petit patrimoine d'Anor : un trésor



Oratoire Notre-Dame de Bonsecours
Pas de l'Etang



Oratoire Sainte Marguerite
Rue du Revin

Niché au cœur du bocage Avesnois, le petit patrimoine est un prestigieux témoin du passé. Il reflète le savoir-faire hérité des générations précédentes (maçonnerie, taille de la pierre, ferronnerie...), exprimé au travers d'édifices culturels (oratoires, calvaires, chapelles...), usuels (lavoirs, fontaines...) ou culturels (kiosques...).

Symboliques du territoire du Parc naturel régional et de la commune d'Anor, au même titre que le bocage, ces petits édifices constituent une richesse patrimoniale évidente et le socle d'une attractivité touristique.

Ce bien commun à tous, par sa valeur de témoignage et par son potentiel de valorisation, mérite une attention toute particulière. Issues de l'artisanat local, chacune de ces pièces est unique. Au-delà de sa valeur historique et technique, le petit patrimoine constitue un des points de repères forts du paysage très couramment utilisés (randonnée, géocaching...).

Près d'une soixantaine d'édifices répertoriés à Anor !

Parmi les édifices recensés en Avesnois, la ville d'Anor présente la particularité de comporter un nombre inégalé d'oratoires et de chapelles (59 connus). Ces édifices très diversifiés participent à la richesse et à l'attractivité de la commune.

Par ailleurs, un lien particulièrement fort existe entre les habitants d'Anor et leur patrimoine dit « vernaculaire ». De nombreux édifices culturels ont fait l'objet d'une restauration, notamment grâce au travail réalisé il y a quelques années par l'association des Amis des chapelles ou d'un entretien régulier, et servent encore parfois de lieu de recueillement (oratoires, chapelles, grotte ou calvaire).

Aller plus loin dans la préservation cette richesse patrimoniale

Pour la commune d'Anor et le Parc naturel régional de l'Avesnois, il est apparu naturel et opportun de mettre en place un dispositif permettant de préserver cette richesse patrimoniale en soutien aux efforts déjà menés auparavant par les habitants et par le réseau associatif Anorien.

Ainsi, il a été intégré au Plan Local de l'Urbanisme (PLU) de la commune d'Anor un chapitre spécifique au petit patrimoine permettant d'organiser cette préservation. Par ailleurs, une aide a été décidée par le conseil municipal. Elle permet d'allouer **jusqu'à 30 % du montant H.T. des travaux éligibles** aux propriétaires des édifices identifiés dans le PLU qui auront décidé de les restaurer conformément aux recommandations du Parc !

Une réunion publique se tiendra le **mercredi 8 mars 2017 à 18h30 à la Malterie**, elle permettra de découvrir le dispositif en détails et les conseils du Parc naturel régional de l'Avesnois afin de préserver et valoriser ce patrimoine. Pour découvrir la délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2016 relatifs aux subventions et aides : Flashez le QR code ci-dessous !

